

CTL des 10 et 19 septembre 2018

Suite au vote unanime des organisations syndicales sur 5 des points à l'ordre du jour, *un second CTL a été convoqué le 19 septembre (pour un vote identique!)*

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, M. ROQUES a répondu que les agents de Cognac avaient fait preuve d'un grand professionnalisme, restant dans leur rôle d'agent et de fonctionnaire. La visite du ministre était bien une action de communication, avec un enjeu strictement politique. Quant au psychodrame autour du maintien du PAS, il aurait eu le mérite de faire de la communication...

Les agent-es soumis aux questions et inquiétudes des contribuables apprécieront !!

Transfert de la gestion des EHPAD autonomes

Le transfert des budgets de 4 EHPAD est envisagé vers la trésorerie hospitalière (EHPAD Talleyrand de Chalais) et vers la paierie départementale (EHPAD de Ruffec, Montbron et Aubeterre), sans transfert d'emplois. Justification : ne pas déséquilibrer les postes sources...

A la lecture des documents, qui ne quantifient que le nombre de fiches hébergés, nous avons fait remarquer que la charge de travail n'a pas été mesurée (quid du nombre de mandats, de titres, de payes?) Quoi de plus normal quand on décide de ne transférer aucun emploi ?

Il semblerait que le comptable de la paierie soit prêt à accepter toute charge supplémentaire et à les assumer pour son équipe ! Nous avons interpellé la direction sur le fait qu'actuellement la paierie ne gère aucun EHPAD et n'a donc pas d'expérience dans ce domaine si spécifique.

La direction nous rassure : elle apportera son soutien, tant au niveau de la formation des agents qu'au niveau de la préparation du transfert. L'EDR sera fortement sollicitée. SolFip craint une pérennisation de l'EDR qui n'a pas vocation à occuper un poste fixe.

Nous avons fini par comprendre la logique du transfert de ces EHPAD à la paierie : le Conseil Départemental a écrit dans l'été au DDFIP pour se plaindre de la lenteur des versements des EHPAD publics. Réponse : transfert à la paierie. A notre avis, cela ne changera rien aux délais de traitement actuels et surtout cela ne pourra que mettre le comptable dans une situation inconfortable, entre les exigences contradictoires de ses ordonnateurs.

Dans tous les cas, nous resterons extrêmement vigilant-es quant à la situation des postes cibles, les risques de dégradation à court terme du travail et surtout des conditions de travail des collègues étant réels.

Vote contre unanime

Des éléments complémentaires quant à la charge de travail ont été apportés en seconde instance (nombre de mandats, de titres, de payes).

De fait, l'analyse objective des charges conduit à calculer une augmentation de 10 % des charges pour la paierie (soit 1 emploi...). La direction indique que la paierie considère qu'elle peut absorber la charge en fonction des effectifs actuels. Si ce n'est pas le cas, l'EDR sera envoyée en soutien.

Nous répétons, comme à chaque CTL restructuration, que le transfert de charges qui représente 1 emploi dans une petite structure n'a pas le même impact sur les grandes structures, où le travail est réparti sur différents services, qui doivent absorber cette charge supplémentaire sans

augmentation des moyens. Ces morceaux d'emplois s'additionnent dans la vraie vie, mais pas dans le TAGERFIP !

Vote contre unanime.

Convention MSAP Montmoreau

Même chose qu'au dernier CTL, partout où des trésoreries disparaissent, la DDFIP signe une convention avec une MSAP (maison de service au public). Nous craignons que les agents des MSAP présents outrepassent leur rôle pour renseigner les usagers, ce qui nous a été confirmé par plusieurs personnes.

A notre question sur la présence d'un paragraphe sur le secret professionnel, la direction nous répond que le secret professionnel est rappelé dans les conventions.

Vote contre unanime

Rien de nouveau, hormis le fait que la direction, après réflexion, a retiré le paragraphe sur le secret professionnel et s'interroge sur sa présence dans les 3 premières conventions signées.

Vote identique.

Permanences des agents de la DDFIP dans les MSAP

Pour les permanences à tenir, le SIP/SIE de Barbezieux assurera les permanences de la MSAP de Blanzac, les trésoreries de Rouillac et Mansle assureront à tour de rôle celle de la MSAP d'Aigre et la Trésorerie de Roumazières assurera celle de la MSAP de Montemboeuf.

Le problème que nous avons soulevé est simple : qui va tenir ces permanences ? Comment cela va-t-il se passer réellement ? Est-ce que ce sera sur la base du volontariat ? En bref, qu'en sera-t-il dans la vraie vie ?

M. ROQUES nous a confirmé qu'en l'absence de volontaire, un-e agent-e pourrait être désigné-e. Nous sommes fonctionnaires, il s'agit d'une mission de service public, donc nous pouvons nous faire signifier des ordres de mission (cela permettra le remboursement des frais de déplacement).

A noter que ce sont la plupart du temps des agent-es de trésorerie mixte qui vont assurer les permanences ; comment pourront-ils alors répondre aux interrogations des usager-es sur l'assiette de l'impôt ?

Vote contre unanime

Après vérification, la 4G ne passe pas au sein de la MSAP des Coteaux du Blanzacais: la direction a fait les demandes techniques nécessaires mais si elles n'aboutissent pas, ce ne sera pas de notre faute si on n'y assure pas de permanence !

M. ROQUES indique que, si on s'en donne les moyens, les MSAP sont une réponse de service public.

Vote identique.

Caisse sans numéraire à Angoulême

Il s'agirait de transférer toutes les opérations de caisse de la paierie sur la trésorerie municipale. Aucune adaptation du plafond d'encaisse n'a été envisagée par la direction. Bien entendu, la charge en terme d'emploi n'est pas estimée.

Vote contre unanime

*Aucune information concernant les décaissements n'est transmise cette fois non plus.
Vote contre.*

Rationalisation des points de vente des timbres papiers

Traduction : réduction des points de vente (notre réseau est trop dense et fait doublon avec celui des buralistes !), en attendant avec impatience la dématérialisation totale (sachant que la DGFIP ne vend pas les timbres électroniques...).

A compter du 1^{er} novembre 2018, seuls les CDFP d'Angoulême et de Cognac pourront délivrer, sur rendez-vous des timbres papier aux particuliers. Les SIE resteront les interlocuteurs des buralistes.

Encore un petit morceau de travail que l'on enlève dans les services afin de justifier les suppressions d'emplois. Un service qu'on ne rend plus de la même façon au public.

Mais rassurons-nous, nos amis les buralistes sont disposés à prendre cette mission, et les suivantes (souvenez-vous le discours de M. Darmanin cet été sur le transfert des encaissements en numéraire à un réseau implanté sur tout le territoire...)

Vote contre unanime

Rien de nouveau, vote identique.

Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP

Les indicateurs seront affinés par service, selon les réponses des contribuables. Avec toujours les mêmes risques de biais (réponse des mécontents uniquement).

Pour M. ROQUES, le plus important c'est le point de vue de l'usager.

Pour nous, celui des agent-es doit aussi être entendu, notamment quant au service qu'ils-elles peuvent offrir aux usager-es avec les moyens dont ils disposent.

Bilan de la campagne des évaluations professionnelles 2018

Le nombre de recours est en chute libre (5 seulement cette année ; 1 seul recours en CAPL).

Nous rappelons que , du fait du maintien de la seule appréciation littérale, l'intérêt de faire appel en cas d'évaluation inappropriée est plus que jamais vérifié.

Questions diverses

- La direction nous a informés de la présence de la Charente parmi les départements audités dans le cadre de la relation de confiance.
- Nous avons alerté la direction sur la note départementale qui préconise la relance avec taxation automatique. C'est illégal, les procédures, protectrices des citoyens, ne sont pas appliquées. On nous répond « allègement », « simplification », « c'est pour les agents ».
- Situation du SIE de Confolens : la convention pour la partie SIE avec le SIE d'Angoulême va être actualisée, celui-ci prenant en charge de plus en plus de missions, avant le transfert définitif au 1^{er} janvier. Actuellement, seuls 2 agents, dont 1 EDR, assurent la mission à Confolens. Pour la partie SIP, la direction apporte son soutien pour traiter le contentieux jusqu'à fin 2018 (après...).
- Évocation des difficultés de plusieurs services
- *Problème de connexion à Roumazières.*
- *Evocation de problème de pression dans plusieurs services.*
- *Réattribution et réaménagement des locaux du deuxième étage à Soyaux (BCR, BVG, PRS, PCR, PCE). Les propositions seront faites au prochain CHSCT dont les documents préparatoires vous parviendront prochainement.*

Vos représentants présents au CTL du 10 septembre :
Maryfrance FOUGERON, Aline SAKONDA, Jean René DAVY et Pascal FORGAS (Titulaires)
Patrick FARGHEN (Suppléant) et Amélie BLANC (Experte).

*Vos représentants présents au CTL du 19 septembre :
Aline SAKONDA, Jean René DAVY et Pascal FORGAS (titulaires) ; Amélie BLANC (experte)*

Nous n'avons pas aimé, mais alors pas du tout :

CTL du 10 septembre 2018 :

Le ton cassant utilisé pour renvoyer dans les cordes un des participants quand il a demandé ce qu'était les «hébergés».

« Vous avez droit à des experts, il fallait leur demander ».

Sous entendu, « si vous aviez préparé vos dossiers, vous ne poseriez pas cette question ».

CTL du 19 septembre 2018 :

La provocation du directeur quant à notre absence de déclaration liminaire lors de ce deuxième CTL.

« Vous n'avez pas de réaction sur les annonces de suppressions d'emplois ? »

Elles ne seraient selon lui pas plus importantes que l'année dernière ni plus importantes que les prédictions des Cassandre.

*Nous avons tenu à préciser que, certes, en valeur absolue, le nombre de suppressions d'emplois n'augmente pas, mais que, en proportion, comme nous sommes moins nombreux, c'est encore plus important. Si le directeur tient à ce qu'on parle des emplois, l'après midi ne suffira pas.
Pas de quoi se réjouir !!*

DECLARATION(s) LIMINAIRE(s)

CTL du 10 septembre

Tout ça pour ça.

Que retenir du feuilleton sur le PAS ? Que retenir du passage de M. Darmanin dans notre département ?

Malheureusement, pas grand chose.

Le PAS est maintenu. Le PAS est défendu par le gouvernement. Cela pourrait prêter à sourire si derrière, ou plutôt devant, en première ligne, ce n'étaient les agents de la DGFIP qui doivent, déjà, répondre aux interrogations légitimes des contribuables. En cette période où les sollicitations du public vont être exacerbées, on nous annonce de nouvelles suppressions d'emplois, à un niveau inédit.

De là à établir un lien entre le maintien du PAS, les restructurations, expérimentations, discussions et préparations de transferts ou privatisations de mission, et les suppressions d'emplois dogmatiquement prévues pour les services publics...

Et si l'on rajoute à cela les rapports du Comité Action Publique 2022 et de la Cour des Comptes...

Tout ça pour ça